



CAHIER DES CHARGES D'UN PARCOURS  
« AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT »

“L’activité est la succession d’actions qui est fondée sur un besoin, qui répond à un intérêt, qui est déclenchée par un choix, qui a fait l’objet d’un projet ouvert qui se déroule par opérations fonctionnelles, qui constitue une expérience personnelle qui donne lieu à une réflexion et permet d’atteindre un ou plusieurs objectifs : expression de soi, découverte du monde, réalisation de connaissances sur du pouvoir, communications avec les autres”.

Francine BEST, théoricienne de l’Education Nouvelle.

## **I) Le projet d'Aménagement du Temps de l'Enfant à Lomme**

Le projet A.T.E, intégré au PEG 2011-2016, **visé à la fois à la modification de la semaine scolaire et à l'introduction de plages d'activités périscolaires portant sur la découverte et l'initiation à la culture, les arts, le sport et l'environnement notamment.**

Il répond aussi à un besoin d'accueil des enfants durant le temps libre des journées d'école et contribue à l'aménagement du rythme de l'enfant.

Pour l'heure, il est prévu que chaque élève fasse 2 parcours différents par trimestre, soit 6 différents à l'année.

Le groupe scolaire La Fontaine/Lamartine est composé de 10 classes dont 4 en maternelles et 6 en primaires (251 élèves)

**Les activités proposées aux enfants doivent prendre en considération :**

### **Pour l'école**

- Le niveau de classe des enfants concernés. Par exemple, une activité Théâtre peut être proposée à 2 classes de Petite Section ou de CM1 mais sera évidemment de nature différente, tenant compte des âges et des acquis des enfants.
- Le travail en groupe classe. Chaque classe sera divisée en 2 groupes (du ressort de l'enseignant)
- Le projet d'école et de classe de l'enseignant.
- Le site de l'école à travers les ressources du groupe scolaire et de son environnement (proximité des équipements municipaux et intégration dans le quartier et la ville)

### **Pour les services ou intervenants extérieurs (associations, ...)**

- Les ressources du service concerné à travers le PEG actuel (redéploiement potentiel des plans thématiques et plus largement des interventions en temps scolaire)
- Chaque proposition ciblée et adaptée aux enfants doit prendre en compte les besoins attendus des enseignants et des élèves en fonction des ressources des services ou des partenaires éventuels (associations ou prestataires)
- L'évaluation précise du coût en ressources humaines, du fonctionnement (achats prévisibles, transport à financer...) et investissement (matériel de sport ou de musique...)
- L'évaluation du nombre de séances proposées sur toute l'année afin que nous puissions construire, par la suite, le calendrier avec les enseignants.

## **II) Les objectifs opérationnels d'un parcours ATE**

Après concertation avec les équipes enseignantes, les objectifs suivants sont mis en avant :

- Les actions développées dans le cadre de l'ATE doivent faciliter l'ouverture d'esprit des enfants et être un tremplin vers une vie culturelle et citoyenne
- L'ATE n'est pas un prolongement de l'école, même s'il est en lien avec les projets d'école et de classe, c'est pourquoi les activités développées (animations, sorties, ...) seront différentes de ce qui peut être proposé aujourd'hui dans les écoles lommoises et ce, quelle que soit la thématique. De la même manière, ce temps pris en charge par la collectivité doit reposer sur des actions différentes de celles développées en ALSH
- Le lien doit être fait avec les enseignants de chaque classe par le biais du coordinateur.

## **III) Le parcours type ATE**

Les points suivants constituent l'ossature d'un parcours ATE et devront être pris en compte pour la mise en œuvre de ces temps d'animation et ce, quelle que soit la discipline ou l'activité, au même titre que les contraintes techniques, réglementaires, pédagogiques ou liées à la sécurité.

Ceux-ci servent de base pour les élèves scolarisés en école maternelle et primaire.

Après concertation avec le coordinateur ATE du Groupe Scolaire et des temps de travail en amont du projet avec les équipes d'animation, les parcours sont définis en tenant compte des paramètres suivants :

- Les activités devront sortir de l'ordinaire, faire appel à la créativité des enfants et développer la pratique coopérative des participants
- Les différents parcours ATE devront favoriser la rencontre avec un univers par le biais de spécialistes, de professionnels ou de personnalités ayant une passion
- Les différentes interventions devront permettre aux enfants de s'ouvrir sur l'autre et les sensibiliser afin de prendre leur place au sein de la société  
Ex : approche du handicap ou de la sécurité routière par le biais d'activités physiques et sportives
- Les parents seront associés à l'ATE à différents moments des parcours ainsi que par le biais d'échanges.

La durée d'une séance varie en fonction de l'âge et de la classe des enfants :

- 1 heure pour les petites sections et toutes petites sections (2 ans et demi/3 ans) après un temps de repos
- 2 heures pour les moyennes et les grandes sections ainsi que les élémentaires

## **IV) L'évaluation**

L'évaluation de l'ATE au niveau du Groupe Scolaire et de l'impact de sa mise en place sur les enfants se fera avec Madame Claire Lecomte-Lambert, chronobiologiste et universitaire suivant l'expérimentation.

Pour favoriser le suivi pédagogique tout au long de l'année, des réunions de préparation et de bilan seront mises en place après chaque période avec l'équipe enseignante.

De plus, afin d'évaluer les ateliers mis en place et la réponse aux objectifs fixés, une grille d'évaluation reprenant les critères et indicateurs sera transmise en fin de parcours par le coordinateur ATE aux différents intervenants.

## V) Les annexes

Lexique des termes utilisés :

- **Accueil de loisirs** : Entité éducative habilitée à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle en-dehors des jours scolaires, dont le mercredi. Il offre des activités de loisirs diversifiées excluant des cours et apprentissages particuliers (activités physiques et culturelles, jeux, ...)
- **Accueil périscolaire** : Accueil matin et soir des enfants scolarisés en maternelle et primaire avant et après l'école, puis après les temps d'ATE
- **Activité** : Actes coordonnés en vu d'un processus d'apprentissage.
- **Animation** : Action d'animer un groupe en lui donnant du contenu, des activités
- **ATE** : Abréviation de « Aménagement du Temps de l'Enfant », soit une organisation différente de la semaine scolaire pour les enfants de maternelle et primaire basée sur des temps périscolaires et des temps d'enseignement
- **Cycle** : Division des enseignements par classe. Le cycle 1 correspond au PS et MS. Le cycle 2, soit le cycle des apprentissages fondamentaux, correspond à la GS jusqu'au CE1 et le cycle 3, soit le cycle des approfondissements, du CE2 au CM2
- **Parcours** : Sur la base d'une moyenne de 12 séances, ensemble des séances qui sont mis en place pour un groupe d'enfants d'une même classe ou d'un même cycle
- **Pause méridienne** : Accueil des enfants sur le temps de midi en période scolaire pour les repas et leur prise en charge
- **Séance** : Progression éducative et ludique d'une animation organisée sur une séance d'ATE
- **Temps extrascolaire** : Les mercredis, samedis et autres périodes de vacances sont considérés comme des temps extrascolaires, soit toutes les périodes en-dehors des journées scolaires
- **Temps périscolaire** : sur une journée scolaire, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ce sont l'ensemble des temps pris en charge par la collectivité en-dehors des heures de classe. Le temps ATE est considéré comme étant du périscolaire.

Des exemples de grilles d'organisation transmises dans les différents groupes de travail et le Comité de Pilotage ATE du Groupe Scolaire La Fontaine - Lamartine sont insérés à la suite. La fiche de coordination suivante d'un parcours ATE sera utilisée.

## DOCUMENT DE TRAVAIL CLASSE DE CM1

### Horaires indicatifs, Période 1

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30 12H30	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
12H30 14H30	P.M	P.M		P.M	P.M
14H30 16H30	COURS	ACTIVITES Groupe 1 Sport Groupe 2 Musique		ACTIVITES Groupe 1 Musique Groupe 2 Sport	COURS
16H30 18H	Etude/garderie ou A.P	Etude/garderie ou A.P		Etude/garderie ou A.P	Etude/garderie ou A.P

## DOCUMENT DE TRAVAIL

### ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES SEANCES SUR LE GROUPE SCOLAIRE

Groupe scolaire : 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires : 10 classes, 20 groupes

2 séances par groupe-classe/semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8H30 12H30	COURS	COURS	COURS	COURS	COURS	
12H30 14H30	P.M	P.M		P.M	P.M	
14H30 16H30	5 CLASSES/ SEANCES COURS	5 CLASSES/ SEANCES COURS		5 CLASSES/ SEANCES COURS	5 CLASSES/ SEANCES COURS	10 CLASSES (20 séances différentes)
16H30 18H	Etude/garderie ou A.P	Etude/garderie ou A.P		Etude/garderie ou A.P	Etude/garderie ou A.P	
	10 SEANCES	10 SEANCES		10 SEANCES	10 SEANCES	40 SEANCES  cumulés